



COMMUNIQUE DE L'USP du 13 octobre 2022

Les internes ne sont pas des variables d'ajustement

Le PLFSS 2023 annonce une 4^e année d'internat de médecine générale.

L'USP est favorable à cette année supplémentaire ne pouvant qu'améliorer la formation en médecine générale, mais souhaite la voir assortie d'une possibilité d'un stage de 6 mois de psychiatrie.

Ce qui n'est pas acceptable, c'est d'obliger les internes à faire cette année supplémentaire dans les zones sous-denses, autrement dit les déserts médicaux, où forcément ils seront peu encadrés. Cela imposera par ailleurs une rotation permanente du référent médical à la patientèle.

L'USP rappelle que durant l'internat, les internes sont corvéables à merci, servant de variable d'ajustement là où des postes médicaux ne sont pas pourvus. Cette situation les amène parfois à réclamer des droits pour leur avenir, notamment un culte de la liberté d'installation, alors que l'intérêt général et le service du public devraient être les valeurs clés pour de futurs médecins.

L'USP demande à ce que les internes soient mieux considérés pendant leurs études et que leur temps de travail ne dépasse pas 48 heures hebdomadaires, comme la loi le prévoit.

Les déserts médicaux ont été voulus de longue date par des politiques publiques inadaptées et des institutions médicales irresponsables. Ce n'est que récemment que le Conseil de l'Ordre des médecins a infléchi sa position à ce sujet. Ce n'est pas le cas de tous les syndicats de médecins libéraux.

L'USP demande la suppression du numerus apertus, qui ne fait que reproduire le numerus clausus.

Non ! La loi de l'offre et de la demande ne sert pas la santé publique ni les usagers !

Les incitations financières actuelles ont montré leur faible impact. Cela n'a rien d'étonnant si ces politiques d'installation ne sont pas associées à une véritable politique d'aménagement du territoire restaurant les services publics dans ces zones désertées ainsi qu'une vie locale.

L'USP demande que ces incitations financières de l'Etat soient fléchées pour l'installation de centres de santé où une pratique pluridisciplinaire est favorisée, avec différents professionnels de santé.

Si une obligation d'installation ou une année de stage dans des territoires périphériques devait voir le jour, elle devrait être connue dès le début des études médicales et devrait concerner les futurs généralistes ET spécialistes.

L'USP demande à ce que des quotas d'installation conventionnée sur le territoire soient déterminés et imposés pour les médecins comme pour les pharmaciens, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes... ce qui permettrait un premier pas vers le repeuplement de zones dépourvues de médecins.

L'USP s'associe à la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité dans ses analyses et revendications (voir le communiqué ci-joint).

Delphine Glachant, présidente de l'USP et le Conseil national